



Doc. 14229
23 janvier 2017

Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 20

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 2, ajouter les mots suivants:

«L'Assemblée invite les Etats membres à promouvoir la publicité des procédures pénales concernant le crime organisé et à décourager quiconque inciterait à réduire la visibilité des procédures susdites».

Déposé par:

SPADONI Maria Edera, Italie, NI
CATALFO Nunzia, Italie, NI
DI STEFANO Manlio, Italie, NI
FAZZONE Claudio, Italie, PPE/DC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC
KRONBICHLER Florian, Italie, SOC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
ORELLANA Luis Alberto, Italie, ADLE
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SANTANGELO Vincenzo, Italie, NI
SANTERINI Milena, Italie, SOC

1. 2017 - Première partie de session

